



Direction des Finances et des Achats

**PROCES-VERBAL
CT du 21 mars 2019
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

Sous la présidence d'Emmanuel GRÉGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris

Assistent à la séance avec voix délibérative :

- Au titre des représentants du personnel :

M. Hervé STRAGLIATI, UNSA
Mme Valérie ASHRAFI, UNSA
Mme Nadine AURIEMMA, CFTC
M. Mourad ABDOUN, CFDT excusé
Mme Sophie MILLOT, CGT
Mme Laurence CHARBIT, UCP

- Au titre de représentant suppléant du personnel :

M. Vincent CUVELIER, UNSA
M. Noël ZELINGHER, UNSA
Mme Elisabeth AUBRY, UNSA
M. Abdelfattah ILHAMI, CFTC
Mme Sybille BOSQUILLON DE JENLIS, CFDT
M. Patrick DA SILVA, CGT
M. Luc FIAT, UCP

Assistent à la séance sans voix délibérative :

- Au titre des représentants de la Ville de Paris :

M. Emmanuel GRÉGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris
M. Guillaume ROBERT, Directeur des Finances et des Achats
Mme Virginie GAGNAIRE, Cheffe du Service des Ressources

- En qualité d'experts pour l'administration :

M. Emmanuel SPINAT, Sous-directeur de la comptabilité
Mme Ambre DE LANTIVY, Service de la Gestion Déléguée
Mme Gaëtane BACCARINI, Adjointe à la Cheffe du SFACT
Mme Julia PERRET, Adjointe à la cheffe du Service des Ressources
M. Raphaël GOMEZ-ACOSTA, Chargé du dialogue social et du temps de travail

M. Emmanuel GRÉGOIRE ouvre la séance à 14h30. Elle est consacrée à l'adoption du nouveau règlement intérieur du comité, à la réorganisation du Service Facturier (SFACT) avec la fusion de certaines unités comptables, à la restructuration du Service de la Gestion Déléguée, la présentation du projet de plan de formation 2019 ainsi qu'au calendrier prévisionnel de fermeture de la DFA pour les ponts 2019. Un point d'information sera également effectué sur les actions engagées par la DFA en faveur du recrutement, de l'attractivité des métiers et de la valorisation des compétences des agent.e.s.

M. Emmanuel GRÉGOIRE procède ensuite à la désignation des secrétaires de séance :

Mme Virginie GAGNAIRE est secrétaire de séance pour l'administration et M. Hervé STRAGLIATI, représentant UNSA, est désigné secrétaire de séance pour les représentant.e.s du personnel.

Avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour M. Emmanuel GRÉGOIRE demande aux représentant.e.s du personnel s'ils souhaitent faire une déclaration liminaire.

La CGT procède à une déclaration liminaire sur les conditions de travail des agent.e.s d'entretien (locaux destinés au repos inappropriés, locaux de stockage mal organisé pouvant entraîner des risques de troubles musculo-squelettiques). M. Emmanuel GRÉGOIRE propose que ce sujet soit abordé en CHS CT pour que la DILT, qui sera présente, puisse apporter des éléments de réponse.

M. Guillaume ROBERT demande à ce qu'une version papier de cette déclaration soit transmise à l'administration afin de pouvoir la joindre au procès-verbal et apporter des éléments de réponses.

I- Approbation du PV du CT du 20 novembre 2018

M. Emmanuel GRÉGOIRE demande si le procès-verbal du comité technique du 20 novembre dernier suscite des remarques.

Les représentant.e.s du personnel n'émettent pas d'observation, M. Emmanuel GRÉGOIRE soumet donc le procès-verbal au vote. Il est approuvé à la majorité, la CGT s'abstient car elle ne siégeait pas au précédent CT.

II - Points soumis pour avis

II.1. Règlement intérieur du Comité technique

Mme Virginie GAGNAIRE rappelle que les récentes élections professionnelles et la présence de nouveaux membres impliquent la mise à jour du règlement intérieur du comité.

Le document a été revu pour permettre de tenir compte de la réalité du déroulement du CT et de son suivi en particulier en ce qui concerne les délais de transmissions des procès-verbaux (trop courts, ils ne pouvaient pas être respectés).

La CFDT et la CGT précise qu'en cohérence avec le CT central, elles ne voteront pas ce règlement intérieur.

Sans autres questions, M. Emmanuel GRÉGOIRE soumet ce point au vote. Il est approuvé à la majorité (vote contre de la CFDT et de la CGT).

II.2. Poursuite de la modernisation de la Direction des Finances et des Achats

II.2.a Sous-direction de la comptabilité : nouvelle organisation du SFACT avec le rapprochement de certaines unités comptables

M. Emmanuel GRÉGOIRE invite M. Emmanuel SPINAT, Sous-directeur de la comptabilité à aborder ce point.

M. Emmanuel SPINAT précise que le SFACT est en activité depuis plus d'un an et le respect constaté du délai de 20 jours de traitement a prouvé son efficacité. Le retour d'expérience implique des ajustements nécessaires afin de permettre l'évolution du dispositif.

Mme Gaëtane BACCARINI rappelle que le projet de recomposition des unités comptables avec la fusion de certaines, après une phase d'expérimentation, est réalisée pour tenir compte de la saisonnalité des

dépenses, permettre une meilleure efficacité des équipes avec une rotation des unités pour une réduction des délais de traitement. Cela induira également une optimisation des conditions de travail grâce à un lissage de l'activité.

La CFDT indique qu'elle sera vigilante sur l'augmentation de la charge de travail liée à cette nouvelle organisation et des demandes de mobilité.

L'UCP souhaite avoir confirmation que les modalités d'affectation des agent.e.s de la DRFiP ne leur permettent pas de choisir le service d'arrivée. Cela pourrait expliquer la raison des nombreux départs en fin d'année.

Mme Gaëtane BACCARINI confirme que les agent.e.s DRFiP sorti.e.s d'école postulent sur une direction et n'ont pas le choix du service par contre ils.elles le peuvent lors d'une mutation interne.

M. Emmanuel SPINAT précise que le fonctionnement interne de la DRFiP est différent de celui de la Ville, il est donc préférable d'en discuter en présence des représentant.e.s DRH de la DRFiP. Cependant, les règles de mutation ont été revues et les demandes de mobilités futures devraient diminuer. Il n'en reste pas moins que la région parisienne souffre d'un manque d'attractivité de manière générale.

La CGT constate que la DFA mène un grand nombre de réorganisations et s'en inquiète car cela engendre départs et burn out. La CGT demande donc la fin des évolutions de la structure.

M. Guillaume ROBERT répond qu'il n'est pas possible de faire un lien direct entre réorganisation et burn-out alors que de nombreux agent.e.s sont concerné.e.s par ces réajustements. Le burn out est la conséquence de plusieurs facteurs. La DFA reste toujours attentive aux situations individuelles.

Il reste persuadé à la fois de l'impérieuse nécessité de s'adapter aux changements et du fait que ces évolutions permettront des améliorations sur la qualité de vie au travail des agent.e.s.

La CGT s'interroge sur l'organisation des services notamment sur la difficulté des échanges entre les encadrant.e.s et leurs équipes. Il n'est selon elle pas possible de gérer 30 agent.e.s aux missions différentes.

L'UNSA souhaite connaître le différentiel entre les effectifs avant et après la création du SFACT.

M. Guillaume ROBERT rappelle que la création du SFACT a permis de redéployer 13 postes, cette diminution des effectifs du SFACT correspond à un gain de productivité.

Sans autres questions, M. Emmanuel GRÉGOIRE soumet ce point au vote. Il est approuvé à la majorité (abstention de la CFDT et vote contre de la CGT).

II.2b Réajustement organisationnel du Service de la Gestion Déléguée (SGD)

M. Emmanuel GRÉGOIRE cède la parole à Mme Ambre DE LANTIVY pour la présentation de ce point.

Mme Ambre DE LANTIVY indique que ce réajustement fait suite aux élargissements de périmètre du SGD et s'inscrit dans une volonté de proposer une meilleure qualité de service aux directions.

L'élargissement du champ d'activité du SGD constitue un cercle vertueux puisqu'il a permis un gain d'expertise des équipes et, de fait, une augmentation de la demande des autres directions de bénéficier de l'offre de service du SGD (offre proposée sur catalogue avec la possibilité de choisir les domaines pris en charge par le service). Ainsi, pour répondre au mieux à la demande croissante, la DFA propose une nouvelle organisation du SGD en deux pôles, le pôle « direction d'actions et de décisions » regroupant les plus petites directions (IG, Cabinet de la Maire, DGOM, SG, DGRI) et la DAE et le pôle « directions transverses de support et de soutien » regroupant la DFA et la DICOM.

Ce mode d'organisation permet aux équipes d'avoir une connaissance plus fine du métier de chaque client afin de fournir une offre qualitative adaptée à leurs besoins.

L'UCP souhaite savoir si la DICOM a choisi le suivi des marchés dans le catalogue des offres qui lui étaient proposées. Une convention est-elle formalisée avec la direction client afin de conserver un historique des prestations sélectionnées ?

Mme Ambre DE LANTIVY précise que le suivi des marchés n'est pas pris en charge par le SGD puisque concerne le champ d'activité de la sous-direction des achats. La DICOM a pris l'ensemble des services proposés par le SGD.

Une convention annuelle est signée et fait l'objet d'un bilan afin d'éventuellement procéder à des ajustements.

La CFDT s'interroge sur le recrutement de nouveaux agent.e.s suite à la reprise budgétaire et comptable de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.

La CFDT ajoute qu'elle est également attentive à l'accompagnement des agent.e.s en matière de formation pour la reprise de ces dossiers qui demande une polyvalence importante et des compétences particulières.

Mme Ambre DE LANTIVY assure qu'à chaque élargissement d'activité une évaluation de la charge de travail est réalisée afin d'ajuster les effectifs en conséquence.

Ainsi, la reprise de la DAE a entraîné le recrutement de 4 agent.e.s (1 agent.e de catégorie A, 1 de catégorie B et 2 agent.e.s de catégorie C).

Le SGD porte une attention particulière à la formation pratique et théorique de ses agent.e.s (nouveaux arrivant.e.s et agent.e.s déjà en poste).

Le SGD s'assure que les agent.e.s disposent d'une formation qui leur permet de connaître les métiers pour lesquels il.elle.s travaillent en organisant des visites au sein des directions gérées.

L'UNSA constate que la reprise de l'activité budgétaire et comptable de la DAE implique pour le SGD de se substituer à la direction concernée.

Sans autres questions, M. Emmanuel GRÉGOIRE soumet ce point au vote. Il est approuvé à la majorité (abstention de la CGT).

II.3. Plan de formation 2019

Pour aborder ce point M. Emmanuel GRÉGOIRE cède la parole à Mme Julia PERRET.

Mme Julia PERRET, en complément de ce qui a déjà été présenté lors de la réunion préparatoire, rappelle que le plan de formation se construit tout au long de la campagne de formation pour répondre aux besoins des agent.e.s en fonction de leurs missions et de leur projet d'évolution professionnelle.

Ce qui ressort de ce plan de formation en regard des 2 années précédentes c'est que le nombre de demandes de formation catalogue DRH relevées et adressées par la DFA à la DRH est sensiblement égal. Ces demandes représentent la majorité des souhaits de formation formulés par les agent.e.s.

Les formations « crédits délégués » via un prestataire ont légèrement diminué au profit des formations internes privilégiées par la DFA.

Pour rappel, les représentants du personnel avaient demandé à connaître l'équivalent du nombre de demandes catalogue en jours de formation, cela correspond donc à 1 150 jours de formation pour des demandes individuelles. Cependant ce chiffre est à prendre avec précaution puisque certaines formations se déroulent sur ½ journée et d'autres sur 4 jours ou plus.

Ce chiffre pourra être proposé chaque année si les représentant.e.s du personnel le souhaitent.

L'UCP souhaite savoir pourquoi les bilans précédents répertorient peu de demandes et beaucoup de formations.

Mme Julia PERRET précise que le plan de formation ne comptabilise que les demandes des agent.e.s alors que le bilan prend en compte les formations réellement effectuées. Le travail réalisé par l'équipe formation permet d'inscrire de nombreux agents en formation en cours d'année (notamment pour les nouveaux arrivants ou pour la prise en compte de nouveaux besoins).

La CGT rappelle son attachement à la formation continue pour le développement professionnel et personnel des agent.e.s tout en faisant part de plusieurs observations et questionnements sur le projet de plan de formation présenté. Elles sont reprises dans la déclaration jointe au procès-verbal.

La CGT n'approuve pas le plan de formation présenté qui, lui semble-t-elle, n'est pas assez abouti et manque d'éléments factuels.

M. Guillaume ROBERT regrette que ses nombreuses interrogations n'aient pas été portées à la connaissance de l'administration malgré l'abord de ce point en réunion préparatoire. Cela aurait permis au SR de préparer des éléments de réponses.

Mme Virginie GAGNAIRE précise que le projet de plan de formation a nécessité un travail long et important de la part de l'équipe formation et des encadrants au plus près des agent.e.s. La démarche d'élaboration du plan de formation s'inscrit dans une amélioration continue chaque année et par conséquent elle ne partage pas les remarques. Des réponses seront néanmoins bien-sûr apportées par écrit ultérieurement.

La CGT reformule son propos. Elle constate que la formation semble plus orientée sur l'acquisition de compétences pour permettre aux agent.e.s de travailler de plus en plus vite avec moins de moyens que sur la possibilité d'évoluer à leur gré suivant un projet professionnel individuel.

Sans autres questions, M. Emmanuel GRÉGOIRE soumet ce point au vote. Il est approuvé à la majorité (vote contre de la CGT).

II.4. Calendrier de fermeture de la DFA pour les ponts 2019

M. Emmanuel GRÉGOIRE donne la parole à M. Guillaume ROBERT, Directeur des Finances et des Achats, pour la présentation de ce point.

M. Guillaume ROBERT rappelle qu'à la demande des représentants du personnel, ce point initialement présenté lors du CT du 20 novembre, a été reporté en raison des élections professionnelles de décembre.

Comme pour les précédentes années, la DFA propose donc de fermer à l'occasion de certains ponts. Conformément à ce qui avait été annoncé lors de sa mise en place, ce dispositif sera limité aux seuls ponts liés au calendrier, et en conséquence conduira à moins de fermetures que les années précédentes puisqu'il ne concerne que 2 ponts : ceux du 31 mai et du 16 août.

Il a également été rappelé en Codir élargi aux encadrants que la décision de fermer découle d'une discussion collective avec les agent.e.s sur l'organisation de leur travail, et n'est donc pas imposée de manière unilatérale.

La CFDT demande à ce que lui soit confirmé que ces ponts correspondent à ceux de la DRFiP.

M. Guillaume ROBERT assure que pour cette année les ponts sont les mêmes pour les deux directions.

Sans autres questions, M. Emmanuel GRÉGOIRE soumet ce point au vote. Il est approuvé à la majorité (vote contre de la CGT).

III. Point soumis pour information

III.1 Actions de la DFA engagées en faveur du recrutement de l'attractivité des métiers et de la valorisation des compétences des agent.e.s.

M. Emmanuel GRÉGOIRE cède la parole à Mme Virginie GAGNAIRE, cheffe du Service des Ressources, pour la présentation de ce point.

Mme Virginie GAGNAIRE informe les représentant.e.s du personnel qu'un travail a été engagé de façon plus intense depuis décembre afin d'anticiper les évolutions des métiers de la DFA, de développer leur attractivité, de dresser une cartographie des métiers et d'accompagner les agent.e.s dans leur évolution de carrière en élaborant des parcours professionnels.

Une formation aux métiers comptables a également été mise en place pour permettre aux agent.e.s en reconversion de découvrir les métiers, de confirmer leur intérêt et ainsi de faciliter leur prise de poste.

Mme Laurence CARCEL, a rejoint le service ressources mi-décembre et est dédiée aux sujets de l'innovation RH, du développement de l'attractivité et de la valorisation des compétences. Les représentant.e.s du personnel seront tenus informés au fur et à mesure des avancées sur ces sujets majeurs pour la direction.

L'UCP souhaite avoir s'il y a un suivi des agent.e.s en emploi tremplin à la DFA en particulier ceux.celles qui arrivent à la DFA et ceux.celles qui y restent une fois leur période de stage validée.

Mme Virginie GAGNAIRE précise que ses agent.e.s sont suivi.e.s et que ces éléments sont présentés dans le bilan social.

Sans autres questions, M. Emmanuel GRÉGOIRE clôt la séance à 15h45.

La Secrétaire,



Virginie GAGNAIRE

Le Secrétaire Adjoint,



Hervé STRAGLIATI

Le Président,



Emmanuel GRÉGOIRE